



AVIS DE COURSE

CHALLENGE DÉPARTEMENTAL VOILE LÉGÈRE

Saison 2021/2022

PROGRAMME :

Dimanche 7 Novembre 2021	Balaruc	Tous supports
Dimanche 28 Novembre 2021	Port Camargue	ANNULÉ
Dimanche 10 avril 2022	Salagou	Opti / PàV
	Mèze	Catamaran
Samedi 14 mai 2022	La Grande Motte	Tous supports
(Dimanche 15 mai 2022 ; régates de Ligue à la Grande Motte ouverte à l'ensemble des coureurs du challenge départemental)		
Dimanche 19 mai 2021	Balaruc (Finale)	Tous supports

Admission des coureurs	Les coureurs devront être munis de leur licence « mention compétition » de l'année en cours, ainsi que d'une autorisation parentale pour les mineurs, remplie par les parents. L'autorisation parentale sur la fiche d'inscription ne sera remplie qu'une seule fois pour toutes les étapes de la saison. Les entraîneurs centralisent les licences, les fiches et les frais d'inscription à chaque rencontre	
Epreuve régie par	Les règles de course à la voile (RCV 2017-2020 – RCV 2021-2024) Les prescriptions fédérales Les règles d'introduction à la régates (RIR) Voir site CDV 34 Le présent avis de course Le règlement du Challenge départemental Voile légère 2021/2022	
Frais d'inscription à l'épreuve	Pour toutes catégories : 7€ par coureur et par étape (15€ si non préinscrits) Le formulaire de pré-inscription doit être adressé par les entraîneurs à chaque club organisateur au plus tard le mercredi précédant la rencontre.	
Programme de la journée d'une étape	9h00 : ouverture des inscriptions 9h45 clôture des inscriptions 10h00 : briefing organisation 10h15 : briefing coureurs	10h30 : ouverture de l'émergissement 10h40 : clôture de l'émergissement 11h00 : 1 ^{ère} mise à disposition 17h00 : remise des prix
Classements en flotte et par catégories	Voir règlement du CDV 34	
Classes admises à courir	Optimist, planche à voile, catamaran, support handi-valide	
Nombre de courses minimum	Voir règlement du CDV 34	